

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **15 février 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 48

Nombre de conseillers absents à la séance : 9

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 11

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Bernard BERTHELIER, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Nadine BRUEL (représentée par Daniel FLORY), Elise BRUGIERE (représentée par Mireille LABORIE), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Louis ESTEVES (représenté par Christian POULHES), David LOPEZ (représenté par Elisa BASTIDE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Luc TOURLAN (représenté par Gérard PRADAL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Jamal BELAIDI, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Sylvie LACHAIZE, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS, Philippe SENAUD

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2024_012 : ENVIRONNEMENT / CONTRAT DE REPRISE DES EMBALLAGES ET OBJETS EN ALUMINIUM RIGIDES ET SOUPLES AVEC LA SOCIÉTÉ ALUNOVA RECYCLING GMBH

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHOU

Dans le cadre juridique défini sous la forme d'une Entente, la CABA a confié le tri des emballages et papiers au SYDED du Lot. A ce titre, le SYDED et ses collectivités partenaires extérieures ont lancé une consultation commune pour la reprise des matériaux produits et traités sur les centres de tri du SYDED ainsi que sur le centre de tri de Marcillac- Saint-Quentin (24) et sur le centre de pré- tri d'Aurillac.

Les matériaux concernés par la consultation dans le cadre de l'option « Fédérations » du contrat pour l'action et la performance – Barème G de CITEO sont :

- ☞ Plastiques souples et rigides : bouteilles et flacons plastiques (PET clair et foncé, PEHD, ainsi que les autres résines reprises dans le cadre de l'extension des consignes sur le plastique (pots et barquettes) et films plastiques en PE), hors flux développement ;
- ☞ Acier d'emballages ménagers issu de la collecte sélective ;
- ☞ Aluminium d'emballages ménagers issu de la collecte sélective et aluminium souples (<60mm) ;
- ☞ Papiers cartons non complexés (1.04) et Papiers cartons complexés et cartons (1.05).

Les matériaux concernés par la consultation dans le cadre des options « Individuelle » ou « Fédérations » sont :

☞ Papiers graphiques triés en provenance des ménages, journaux et magazines (1.11 et 1.02).

Après l'étude des offres et les 2 phases de négociation, le classement des entreprises amène à présent la CABA à signer des contrats de reprise pour ses matériaux. L'objet de la délibération porte sur le contrat de reprise du petit aluminium issu de la collecte sélective.

Le contrat de reprise est établi avec la Société Alunova Recycling GmbH pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2024 et renouvelable de façon tacite jusqu'au 31 décembre 2026.

Le détail du contrat est joint en annexe à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes du contrat de reprise des emballages et objets en aluminium rigides et souples avec la Société Alunova Recycling GmbH, dont le projet est joint en annexe ;

- d'autoriser Monsieur Président ou son représentant à signer ledit contrat ainsi que tout acte s'y rapportant.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.